

MAIRIE DE
Châteauneuf-du-Pape



DEPARTEMENT DE
VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
DE CARPENTRAS

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE -EGALITE- FRATERNITE
=====

**COMMUNE DE
CHÂTEAUNEUF-DU-PAPE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 26 JUIN 2023

DELIBERATION N°34/2023

Date de convocation : 20 JUIN 2023	L'an deux mille vingt-trois et le vingt-six juin à dix-huit heures, le CONSEIL MUNICIPAL de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de la mairie de Châteauneuf-du-Pape en séance publique au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Claude AVRIL, Maire.
Membres en exercice : 19 Membres présents : 17 Représentés : 2 Votants : 19 Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0	Étaient présents : Monsieur Claude AVRIL, Maire. Monsieur François MAIMONE, Madame Céline KRAMER, Monsieur Salvador TENZA, Monsieur Robert TUDELLA, Adjoint. Madame Élisabeth THIONEL, Madame Hélène COLIN, Madame Nicole LONG, Monsieur Serge PALOMBA, Madame Véronique RUSCELLI, Monsieur Michel GARCIA, Madame Laure GARCIA, Madame Marie-Laure MIQUEL, Madame Marion MASQUELIER, Monsieur Julien CELLIER, Monsieur Yannick FERAUD, Monsieur Pierre REVOLTIER, Conseillers Municipaux. Étaient excusés et représentés : Madame Brigitte CLAPOT (procuration à Hélène COLIN), Monsieur Jean-Marie ROYER (procuration à Claude AVRIL).
Acte publié sous forme électronique sur le site de la commune le : 03/07/2023	Secrétaire de séance : Madame Hélène COLIN est désignée à l'unanimité.

34. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : CREATION D'UN POSTE D'INFIRMIER(IÈRE) CONTRACTUEL 8H/S POUR LA SMA PIERRE LAGET

Rapporteur : Monsieur Claude AVRIL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la présence d'un infirmier(ière) en crèche est obligatoire à partir de 20 enfants, (Articles R2324-40/42 du code de la santé publique). La SMA PIERRE LAGET a un agrément pour l'accueil de 25 enfants simultanément.

Le rôle d'un infirmier(ière) en crèche est de veiller, avec l'équipe pluridisciplinaire, à l'accueil, au bien-être et au bon développement de chaque enfant et prodiguer les soins nécessaires aux enfants.

L'infirmier (ièr) qui doit être recruté(e) doit effectuer 8 heures par semaine.

Au vu de tous ces éléments, il convient de créer un poste d'infirmier (ière) de classe normale (catégorie B) contractuel à temps non complet 8 heures par semaine et de procéder au recrutement.

Vu le tableau des effectifs de la Commune de Châteauneuf du Pape ;

Vu le budget de la Commune ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

CREE le poste suivant :

Nbre de poste	Grade de référence	Service	Rémunération	Temps de travail
1	infirmier(ière) de classe normale contractuel échelon 1	SMA PIERRE LAGET	IB 389/IM 356	8h/semaine

APPROUVE le nouveau tableau des effectifs,

PROCEDE à la modification du tableau des effectifs comme indiqué ci-dessus,

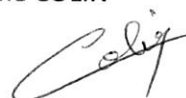
DIT que les crédits sont ouverts au budget,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à la création du poste.

Le Maire,
Claude AVRIL



La Secrétaire de séance,
Hélène COLIN



Le Maire,
-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
-Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat